



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

ARRETE SUR LA CIRCULATION
LE MONT BOUY – Chemin Champfleu
DU 19/10/2015 AU 25/10/2015

NOUS, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2212-5, L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,

VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU les travaux de « **Branchement au réseau basse tension en souterrain de la propriété de M. Balcou** »

Effectués **DU 19/10/2015 AU 25/10/2015 - Chemin Champfleu**

Par l'entreprise **SAG VIGILEC**
1980 ROUTE DE ST MICHEL DE LIVET
14140 STE MARGUERITE DE VIETTE CEDEX
TEL 02.31.20.67.78
Madame MARQUE sandra

ARRETONS :

ARTICLE 1 : **Le Chemin Champfleu sera fermé**
TRAVERSEE DE CHAUSSEE AUTORISEE

ARTICLE 2 : Des panneaux de circulation seront mis en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police, Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 08/10/15
Le Maire,
Dominique LE SAUVAGE

